



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 12 MAI 2025 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente - Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Benoît JIMENEZ – Président, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE- Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureau Syndical**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente**

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus - Année 2025**

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus 2025.

Jean-Charles BOCQUET et Roland PY ne pourront pas assister à la réunion de bureau du lundi 26 mai 2025.

Didier GUÉVEL ne pourra pas participer au Bureau programmé le 2 juin, et Marie-Claude CALAS sera absente au Bureau du 16 juin.

## **Procédures juridiques**

### **Portail d'entrée de la station - Remise en service et fin du gardiennage**

Éric CHANAL précise qu'un portail provisoire, avec ouverture par badgeage va être installé, dans l'attente du remplacement du portail d'entrée au site de la station de dépollution suite à sa dégradation.

### **Révision des statuts du SIAH**

Éric CHANAL et Célia DUBERTRAND rappellent les points qui ont été discutés lors du dernier Bureau et qui restent à valider avec les services de la Préfecture du Val d'Oise.

### **Procès-verbal de remise en gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la ruelle des Oulches et de la ruelle de la Ceinture sur la commune de Villiers-le-Bel**

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, programmé le 23 juin.

### **Procès-verbal de remise en gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur le secteur dit « Les Gélinières » sur la commune de Villiers-le-Bel**

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

## **Avenant(s)**

### **Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Marcel Got et des Quinconces sur la commune d'Arnouville (Opération n° 525 - Lot n° 1 Réhabilitation des réseaux d'assainissement par ouverture de tranchée (méthode traditionnelle))**

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de 38 215,20 € HT, soit 7,93 % du marché initial.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

## **Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention**

### **Critères de sélection et demande de subvention portant sur les travaux de réhabilitation du réseau de transport des eaux usées entre la rue des Vergers et le chemin des Moutons sur la commune de Bouffémont (Opération n° BOUF482F)**

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur les travaux de création d'un by-pass et la réhabilitation du réseau d'eaux usées de l'Impasse Hoche sur la commune de Goussainville (Opération n° 429Q3)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**Attribution de marchés publics**

Attribution du marché public portant sur l'abonnement Profil Acheteur : achat public.com (Marché n° 07-25-03)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise ACHAT PUBLIC pour un montant de 2 736,71 € HT et pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

**Foncier**

Intégration des parcelles publiques dans les projets de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'intégration a priori des parcelles publiques dans les projets de Déclaration d'Utilité Publique du SIAH.

Un courrier explicatif portant sur la démarche du syndicat sera adressé aux maires concernés.

**STATION DE DÉPOLLUTION**

Victoires de l'investissement local

Éric CHANAL précise que les victoires de l'investissement local sont organisées par la Fédération Régionale des Travaux Publics. Les prix régionaux 2025 seront remis lors du salon de l'association des Maires d'Île-de-France les 3 et 4 juin.

Le SIAH a candidaté pour la réalisation de son projet de réhabilitation et de modernisation de la STEP.

Éric CHANAL rappelle par ailleurs que la technologie de pose en microtunnelage de la canalisation ultra bas carbone de rejets des eaux usées traitées de la station de dépollution, et portée par l'entreprise BESSAC, a été lauréate du concours de l'innovation lors du salon Ville Sans Tranchée en 2022.

**COMMUNICATION**

Convocation à l'Assemblée Générale de la FNCCR - Jeudi 26 juin 2025

Ce point est exposé par Éric CHANAL.

## **FINANCES**

### **Recouvrement de la redevance intercommunale d'assainissement sur la commune de Maffliers au "Lotissement de l'Orme aux Roses" et "Ruelle aux Loups" sur le bassin de collecte du SIAH**

Les habitants du Hameau de l'Orme aux Roses s'acquittent de la redevance d'assainissement comme s'ils étaient raccordés à la station de dépollution de Maffliers, alors que les eaux usées sont traitées par le SIAH.

Quant à la Ruelle aux Loups, trois habitations sont raccordées au SIAH.

Après exposé par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide l'envoi d'un courrier au Maire de la commune afin de rappeler la situation et de l'informer que le SIAH va contacter le fermier d'eau potable pour la mise en œuvre d'une facturation de la redevance intercommunale d'assainissement sur le territoire concerné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

***Fin de la réunion de bureau à 10h50***

***Prochaine réunion de bureau lundi 26 mai 2025 à 09h30***